



Note de positionnement
des Commissions Genre &
développement et
Jeunes & solidarité
internationale
Coordination SUD

Janvier 2022

**INCARNER LA
DIPLOMATIE
FEMINISTE ET
L'APPROCHE
JEUNESSES ACTRICES**
ENJEUX ET RECOMMANDATIONS
POUR LA PRESIDENCE FRANCAISE DU
CONSEIL DE L'UNION EUROPEENE

Coordination SUD est la coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale (OSI) .

Fondée en 1994, elle rassemble aujourd'hui plus de 170 ONG, dont une centaine via six collectifs d'associations (CLONG-Volontariat, Cnajep, Coordination Humanitaire et Développement, Crid, Forim, Groupe Initiatives). Ces ONG mènent des actions humanitaires d'urgence, d'aide au développement, de protection de l'environnement, de défense des droits humains auprès des populations défavorisées à l'international comme en France, ainsi que des actions d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale et de plaidoyer. Coordination SUD assure quatre missions : la représentation de positions communes auprès des institutions publiques et privées, en France, en Europe et dans le monde ; la défense et la promotion des ONG, la veille et l'analyse du secteur de la solidarité internationale et enfin l'appui et le renforcement des ONG françaises.

La commission Genre et développement rassemble les ONG membres appliquant une approche genre dans leurs projets et/ou fonctionnement. Ses objectifs sont à la fois de faciliter les échanges de pratiques sur la question de l'égalité femmes-hommes, de sensibiliser le secteur des ONG à l'approche Genre et de mener des actions de plaidoyer pour favoriser l'intégration du genre dans les politiques de solidarité internationale.

La commission Jeunesses et solidarité internationale rassemble les ONG intéressées par le sujet et les enjeux des jeunesses actrices, elle vise à construire des positions collectives de plaidoyer dans le cadre d'un travail de suivi des politiques publiques de jeunesses et de solidarité internationale. Elle favorise également les échanges de pratiques et d'outils entre les membres afin de renforcer l'intégration de l'approche jeunesses actrices dans les projets et fonctionnements des ONG.

Contact : Mélanie Pelascini - pelascini@coordinationsud.org

Reproduction et traduction autorisées, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source et information préalable auprès du service Communication de Coordination SUD.

L'UNION EUROPEENNE ET LE GENRE : CONTEXTE ET RAPPEL DU CADRE JURIDIQUE EUROPEEN NOTAMMENT EN MATIERE D'AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT

L'[avis du HCE de juin 2021](#), rappelle que « L'égalité entre les femmes et les hommes est une valeur essentielle de l'Union européenne inscrite dans le traité sur l'Union européenne (art.2 et 3.3), un droit fondamental inscrit dans la Charte des droits fondamentaux (art.21 et 23) et un principe clé du socle européen des droits sociaux ». Trois stratégies majeures ont pour objectif d'intégrer le genre dans l'ensemble des politiques (internes et externes) de l'UE : [la Stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes](#) (2020-2025), le [Plan d'action de l'Union européenne sur l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes dans l'action extérieure](#), 2021-2025 (GAP III); le [Plan d'action de l'UE sur les Femmes, la Paix et la Sécurité](#) (2019-2024). Depuis 2019, la Commission européenne s'est dotée d'une fonction de Commissaire dédiée aux enjeux d'égalité, en la personne d'Helena Dalli. Le Parlement européen appelle depuis août 2020 les Etats membres à se doter d'une politique étrangère féministe, incluant une APD féministe dans [un rapport](#) sur l'égalité des genres dans la politique étrangère et de sécurité de l'Union Européenne.

L'UE est aussi de plus en plus divisée, paralysée et polarisée autour des enjeux de genre, avec d'un côté des Etats (Hongrie, Pologne) de plus en plus réfractaires et rétrogrades en matière de droits des femmes, des filles, et des personnes LGBTQIA+, dont les personnes transgenres et intersexes. Contestant l'usage même du mot genre, ces Etats n'hésitent pas à obstruer voire bloquer les négociations puis la mise en œuvre de ces stratégies. Ainsi, l'adoption du [GAP III 2021-2025](#) a suscité de nombreux débats au sein du Conseil, et son adoption n'a pu s'accompagner que de conclusions de la présidence allemande de l'UE, et non de conclusions du Conseil de l'UE. De la même manière, si l'UE a bien signé en 2017 la [Convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique](#), la ratification est en revanche bloquée, du fait de l'opposition de certains États membres, six d'entre eux n'ayant d'ailleurs pas ratifié la Convention (Bulgarie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Slovaquie, République tchèque), et la Pologne envisageant de retirer sa signature. Dans ce contexte, Coordination SUD et ses organisations membres resteront extrêmement vigilantes quant à la réalisation des droits des femmes, des filles et des adolescentes, notamment en matière d'accès aux droits et à la santé sexuels et reproductifs (DSSR) alors que vient de prendre fonction une [nouvelle présidente](#) élue du Parlement Européen en janvier 2022, opposée au droit à l'avortement

De l'autre côté, lors du Forum Génération Egalité de juillet dernier, de nombreux Etats européens (France, , Allemagne, Espagne, Suède, Danemark, Pays-Bas) et la Commission européenne se sont positionnés en tant que leaders de coalitions d'action du Forum Génération Egalité ou bien ont pris des engagements pour faire avancer l'égalité de genre. Deux des quatre Etats dans le monde revendiquant mener une diplomatie féministe partageront le trio de présidence : la France et la Suède. Ainsi la présidence européenne du conseil de l'UE est une opportunité majeure pour la France de mettre en application sa « diplomatie féministe».

DIPLOMATIE FÉMINISTE, APPROCHE JEUNESSES ACTRICES : QUEL PORTAGE DE LA FRANCE DURANT SA PRESIDENCE DU CONSEIL DE L'UE ?

La France a adopté depuis 2019 une « diplomatie féministe », un engagement réitéré dans la nouvelle loi sur le développement solidaire (LOP-DSLIM) promulguée le 4 août 2021, dans laquelle elle s'engage à « renforcer significativement son action, sur les plans stratégique et opérationnel, afin d'intégrer l'égalité entre les femmes et les hommes et la prise en compte systématique du genre, à la fois de façon transversale et spécifique, au cœur de son action ».

Or, une « diplomatie féministe » ne peut se concevoir sans une APD réellement féministe. Ainsi, le GAP III pose le principe que **l'aide extérieure, dans tous les secteurs, doit intégrer une perspective sexospécifique et soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes**, y compris dans les secteurs des infrastructures, du numérique, de l'énergie, de l'agriculture, etc. De la même façon, le rapport du HCE, [La diplomatie féministe : d'un slogan mobilisateur à une véritable dynamique de changement ?](#) précise qu' « afin de pouvoir agir sur les structures inégalitaires du pouvoir, la diplomatie féministe nécessite d'inscrire ces enjeux au cœur de la politique étrangère dans l'ensemble de ses dimensions – politique, commerce et économie, développement, culture, environnement, politique de défense et sécurité[...] et à chacune de ses étapes ».

De plus, le GAP III fixe l'engagement que **85 % de toutes les nouvelles actions entreprises dans le cadre des relations extérieures contribueront à l'égalité de genre et à l'autonomisation des femmes d'ici 2025**. Des objectifs ambitieux que nous saluons et qui sont tout à fait atteignables comme en atteste l'exemple des autres pays ayant adopté une diplomatie féministe, telles la Suède et le Canada, qui ont d'ores et déjà atteint leur cible de 85% d'APD dont l'objectif principal ou significatif est l'égalité de genre.

Par ailleurs, une APD féministe ne peut se concevoir sans un réel soutien – technique et financier – aux OSC féministes dans les pays partenaires de l'UE. Ainsi, **il est nécessaire d'augmenter les financements alloués aux organisations locales dirigées par des femmes, les mouvements féministes et les organisations de jeunes, qui font partie des organisations les moins financées dans le monde**. Cela requiert aussi de réelles implications des acteurs·trice·s qui connaissent le mieux les besoins et préoccupations des populations locales et les luttes en matière d'égalité de genre et qui seront les plus à même d'aligner les ambitions et stratégies de l'UE sur les besoins réels sur le terrain.

Enfin, dans son [discours sur l'état de l'Union de 2021](#), la présidente de la Commission européenne, Madame Von der Leyen a indiqué vouloir faire de 2022 « l'année de la jeunesse européenne ». Cette valorisation de la jeunesse doit aussi se refléter dans la politique extérieure de l'UE, et la France a un rôle majeur à jouer pour impulser une prise en compte transversale des jeunes actrices.

Or, [le programme de la France](#), disponible depuis janvier 2022, placé sous le tryptique « Relance, puissance, appartenance », ne fait pas de la promotion du genre une priorité, notamment au sein de la politique d'aide au développement de l'UE. Aucune des trois stratégies majeures de l'UE dédiées au genre n'est pas ailleurs mentionnée. Plus préoccupant encore, il ne fait aucune mention à la diplomatie féministe de la France. Son action en matière de genre concerne principalement les politiques internes de l'UE (l'autonomisation économique des femmes et à la rémunération salariale paritaire) ; seuls quelques éléments ont des liens avec la politique extérieure de l'UE (conclusions du Conseil sur les violences fondées sur le genre, soutien à la directive de la Commission européenne sur la prévention et la lutte contre les violences à

l'encontre des femmes, promotion de la convention d'Istanbul). Nous saluons en revanche l'ambition et la priorité affichée sur « la jeunesse », mais regrettons que les éléments mentionnés ne concernent presque exclusivement les politiques internes de l'UE, à l'exception du volontariat. De plus, quelques grands temps forts devront scander la présidence française : conférence sur le futur de l'Europe; réunion ministérielle sur l'autonomisation économique des femmes ; le sommet Union Européenne-Union Africaine (17 et 18 février 2022) ; la conférence du HCE autour de la diplomatie féministe (2 mars), le sommet humanitaire européen (dates à confirmer).

RECOMMANDATIONS

Pour que sa diplomatie soit véritablement féministe, la France doit incarner cette ambition lors de sa présidence du Conseil. Si cela n'a malheureusement pas été inscrit comme une priorité dans son programme de présidence de l'Union européenne, la France peut encore porter une série de mesures fortes qui portent haut et fort dans l'agenda européen les enjeux de genre, en :

- **Faisant de l'égalité femmes-hommes et filles-garçons une priorité transversale et spécifique de la présidence française du Conseil de l'UE.** Pour cela, elle doit
 - initier la création d'une onzième "formation" du Conseil dédiée à l'égalité et aux droits des femmes, filles et adolescentes réunissant les ministres et secrétaires d'État en charge de ces enjeux ;
 - intégrer les enjeux d'égalité femmes-hommes et filles-garçons, de droits des femmes, adolescentes, filles dans l'ensemble des négociations, conclusions du Conseil et textes en discussion pendant la présidence française de l'UE ;
 - Exiger une totale mise en œuvre de tous les engagements politiques et financiers pris par l'UE et ses États membres à l'occasion du Forum Génération Égalité, et assurer l'implication effective des organisations de la société civile, en toute transparence, dans l'élaboration du cadre de redevabilité ainsi que dans le suivi des engagements. Nous demandons à la France **d'organiser pendant sa PFUE un événement à +1 an du FGE pour remplir ces objectifs**, en invitant et consultant la société civile.
 - Utiliser sa présidence pour impulser des avancées et sensibiliser à toutes les occasions possibles l'UE et ses EM, en particulier les plus récalcitrants, sur la pleine mise en œuvre des engagements européens et internationaux de l'UE et des EM en matière d'égalité de genre : CEDEF, déclaration et le plan d'action de la quatrième conférence mondiale sur les femmes de Pékin en 1995, [plan d'accélération mondial](#) adopté lors du Forum Génération Égalité, et promouvoir la ratification de la [Convention d'Istanbul](#) par l'UE et l'ensemble de ses États membres.
 - Inclure dans le calendrier de la présidence la proposition de décision du Conseil autorisant les États membres à ratifier la [convention 190 sur la violence et le harcèlement de l'Organisation Internationale du Travail](#) (OIT), sans laquelle les EM ne peuvent pas la ratifier au niveau national, et ensuite promouvoir sa ratification.

- **Mettant tout en œuvre pour que l'aide publique au développement de l'UE et sa politique extérieure soient à la hauteur d'une diplomatie féministe. Cela passe par :**
 - la mise en œuvre pleine et entière du Plan d'action de l'UE sur l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes dans l'action extérieure, 2021-2025 (GAP III) et particulièrement à l'atteinte a minima des objectifs fixés en matière d'APD marquée genre¹.
 - la vigilance à l'égard de la cohérence et la coordination dans la mise en œuvre de tous les engagements en faveur de l'égalité de genre qui figurent dans l'action extérieure de l'Union. Toutes les politiques (élargissement, commerce, développement,...) doivent ainsi intégrer systématiquement la dimension d'égalité de genre, et ce à tous les niveaux. Pour cela, il est nécessaire de réaliser des analyses ex ante et évaluation ex-post desdites politiques sous le prisme du genre, en utilisant des données désagrégées par sexe et par âge.
 - l'engagement que la mise en œuvre du MFF, le cadre financier pluriannuel 2021-2027, entré en vigueur le 14 juin 2021, soit éclairé par une budgétisation sensible au genre.
 - l'engagement à inclure, consulter et impliquer véritablement et systématiquement les OSC, notamment les OSC locales féministes et les organisations de jeunes dans l'élaboration de toute nouvelle stratégie européenne sous la PFUE (Plan d'action Jeunes notamment).
 - la garantie d'une augmentation significative du financement des organisations locales féministes et de jeunes
 - l'allocation d'un budget suffisant pour l'éducation de base, y compris dans les situations de crise et d'urgence, afin que toutes les filles aient des chances de réussir, même dans des contextes de crises.

- **Promouvant une approche jeunes actrices de façon transversale pendant la PFUE; avec une attention particulière pour les filles et adolescentes,** en reconnaissant à tous les niveaux et dans toutes les instances que les jeunes, et en particulier les filles, adolescentes et jeunes femmes, sont des acteur·trice·s du changement et en soutenant leur participation sûre, significative et inclusive à la vie civile et publique, lors de tous les événements (tant à l'agenda que dans les résultats) de haut niveau organisés sous la PFUE, notamment dans le cadre du sommet EU-AU de février et du sommet humanitaire européen. Nous demandons à ce que les jeunes, et en particulier les jeunes femmes, soient également présent·e·s à la table principale des négociations lors de ces sommets.

- **Veillant à ce que les besoins et préoccupations spécifiques des filles, adolescentes et femmes soient bien pris en compte dans les réponses apportées aux conséquences de l'épidémie de COVID19** et que ces réponses intègrent la

¹ Plus d'information sur l'APD marquée genre et son calcul dans cette note de la Commission genre et Développement de Coordination Sud : [Diplomatie féministe : pour une APD genre à la hauteur des enjeux](#), 2021

dimension du genre et intègre ces actrices dans la prise de décision, la mise en oeuvre et le suivi des politiques publiques afférentes, en particulier dans le cadre de la politique extérieur de l'UE

- **Couvrant en faveur de la reconnaissance, la réduction et la redistribution du travail de soins non rémunéré** qui enferme les femmes dans la pauvreté et s'engager à ce que les initiatives internationales actuelles de lutte contre la pauvreté et de financement des socles de la protection sociale, soient réellement transformatrices sur les inégalités de genre et associent au sein même de leur gouvernance les organisations de défense des droits des femmes.



Rassembler et agir
pour la Solidarité internationale

14, Passage Dubail 75010 Paris
Tél. : + 33 1 44 72 93 72
www.coordinationsud.org